

- L'OCCUPATION 1939-1940 -

LE PREMIER ACTE DE RÉSISTANCE DE JEAN MOULIN

Au début, les Allemands étaient plutôt discrets en ville. Seuls les bâtiments publics étaient décorés d'immenses bannières à croix gammée, mais aussi, placardée sur de nombreux murs, une affiche comportant dix noms de chartrains qui en cas de troubles seraient fusillés. La librairie Lester nous en a donné un exemplaire après les hostilités que nous vous reproduisons ici. De temps en temps, les otages étaient changés. Pendant toute l'occupation, la population chartraine restant calme dans son ensemble, aucun otage ne fut fusillé à ma connaissance.

Ce n'est pas pour autant que la Résistance ne s'organisait pas. Page suivante, vous trouverez la narration du premier acte de résistance de Jean Moulin, préfet d'Eure-et-Loir au début de l'occupation allemande, les combattants de l'ombre étaient en marche.

AVIS

à la Population Chartraine

L'autorité militaire Allemande a exigé que **10** habitants de Chartres soient désignés comme otages.

Ont été désignés :

- MM. Barrier**, 7, rue Philippe-Desportes.
- Bouloy**, avoué, Conseiller municipal, rue du Docteur Maunoury.
- Brière**, caletier, rue du Cygne.
- Abbé Delaportes**, rue Chantault.
- Gagnon**, 13, rue Chauveau-Lagarde.
- Lafosse**, épicier, place Marceau.
- Lagneau**, boucher, place Saint-Pierre.
- Mauduit**, 5, rue des Petites-Filles-Dieu.
- Ouellard**, Conseiller municipal, rue Nicole.
- Pré**, 12, rue Jules-Siegfried.

En conséquence le Maire de Chartres renouvelle de la façon la plus pressante à tous ses concitoyens l'ordre d'éviter toutes manifestations et d'obéir expressément à tous les ordres et règlements qui seront portés à leur connaissance tant par les autorités civiles que par l'autorité Allemande.

Il leur rappelle que toute infraction, toute acte de violence ou de rébellion, toute manifestation quelconque entraînerait, tant contre les auteurs que contre les otages qui se trouvent responsables de la population Chartraine, les sévères et pénibles répressions.

Le Maire de Chartres,
R. GILBERT.

Après son arrestation à Chartres et les tortures qu'il a subies à La Taye, Jean Moulin reçoit la visite du maire de Nogent-le-Roi, Monsieur Durand ; au cours de l'entretien, celui-ci révèle la présence de l'Intendance d'une division anglaise importante dans une minoterie située à la hauteur du moulin de Bourray et également rattachée à la voie ferrée.

Prenant immédiatement conscience des avantages à ne pas laisser ces marchandises aux mains de l'occupant, Jean Moulin convoque dans l'heure qui suit les personnes de la ville en mesure de les soustraire à la curiosité de l'occupant, à savoir Messieurs Deslandes, Louis, Lafosse, ainsi que le directeur de la manufacture des tabacs. Toutes ces personnes mettent vite sur pied un plan qui consiste, avec un minimum de personnes mises au courant, de soustraire discrètement les marchandises en les chargeant sur des véhicules neutres et, en les stockant dans l'entrepôt de Monsieur Lafosse rue Saint Brice pour l'épicerie et à la manufacture des tabacs pour les cigarettes. Toutes les opérations comptables seront consignées par l'employé de Monsieur Lafosse, Monsieur Auvray, qui prendra soin d'établir une comptabilité séparée de celle de l'épicerie. De plus, Monsieur le Préfet donne consigne à Monsieur Lafosse de distribuer l'alimentation aux épiciers du département et au directeur de la manufacture des tabacs d'en faire autant auprès des buralistes. L'argent ainsi récupéré étant reversé à la préfecture d'Eure-et-Loir. Tout se passe comme prévu ; les marchandises sortent de la minoterie au nez et à la barbe des Allemands qui déchargent du matériel militaire à la gare proche de quelques deux cents mètres. Les résultats donnent, en valeur d'époque, quatre millions de francs de denrées alimentaires et sept millions de francs pour le tabac. Cet acte de la toute première résistance de Jean Moulin et de ses amis en juin 40 permet à l'administration du département d'assurer les paiements des fonctionnaires restés en suspens pendant l'exode et les mois suivants, dans l'attente de la nouvelle monnaie, et d'apporter une partie de l'alimentation nécessaire à la population.

Vers la fin de l'enlèvement de toutes ces marchandises, nous sommes allés avec mon frère Pierre et mon cousin Gérard jusqu'à cette minoterie, à bicyclette. Nous arrivâmes à la hauteur d'une grande bâtisse construite sur une maçonnerie comme un quai. Là, nous vîmes l'employé de la maison, habillé en épicier, répondant au nom d'Abel Leplâtre, un commis très sympa, sur lequel les parents pouvaient compter. Il nous avait rejoints à l'entrée et nous montra du menton au loin, à 200 mètres, un petit soldat vert de gris qui manutentionnait des profilés métalliques de 3 mètres de long, pas plus. Abel nous dit « Il vaut mieux ne pas rester là ». Nous entrâmes un peu. Nous cherchions à voir à l'intérieur du hangar mais notre ami nous signala qu'il n'y avait presque plus rien, puis il ajouta qu'il n'avait pas encore eu son déjeuner et nous demanda d'en faire part à Madame Lafosse. Nous repartîmes aussitôt. Il était 4 heures quand nous arrivâmes à la maison et je dis à Maman dans le magasin « Abel n'a pas eu son déjeuner ! » et Maman de répondre « ça y est, c'est parti, c'est fait ! » sans autre commentaire.

Mission accomplie.

A quelques temps de là, un jour vers midi, nous allions déjeuner quand nous vîmes le père entrer dans la salle à manger au premier étage avec un sac de jute à moitié plein qu'il mit dans un coin de la pièce en nous disant que c'était des cigarettes gauloises et du tabac gris que la manufacture des tabacs lui avait donné. Nous savions de quoi il retournait ; nous n'avions pas besoin d'explication.

Dans les jours qui suivirent, j'entendis le père dire à Maman Bernadette « les épiciers ont bien du mal à acheter les denrées, il nous faut les forcer ».

Après l'Occupation, à la fin de la guerre, le père demanda à Monsieur Auvray le livre comptable qui avait servi à distribuer l'ensemble des marchandises du moulin de Bourray sur lequel tout avait été noté. « Je ne l'ai plus » lui dit-il, « j'ai eu trop peur ». Nous n'avons jamais su quelle réponse le père lui a fait. Vraisemblablement ne lui a-t-il rien dit. Mais j'entends encore Papa dire « C'est bien dommage que Jean Moulin soit mort ».

Dernièrement, je suis retourné sur les lieux que j'ai retrouvés aisément. La bâtisse existe toujours. Au loin passe une vieille voie ferrée, mais l'aspect sableux près de la halte a disparu et l'impression en contrebas également.

Pour ma part, je reste très fier d'avoir participé au premier acte de résistance de Jean Moulin pour une si infime petite participation. J'avais quatorze ans. Résistance avant la lettre.

Liste des personnes qui peuvent encore être consultées :

Mme Jacqueline Bedais née Lafosse,

Mr Gérard Rochefort,

Jacques Louis,

Les descendants du Maire de Nogent-le-Roi, Monsieur Durand,

La manufacture des tabacs de Chartres,

Les Archives de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

Mr Jean Lafosse,

Les Archives du Trésor Public du Département,

Cette liste n'est pas limitative.

Témoignage établi à Paris le 10 juin 2003.

Jean Lafosse